

Réfection complète de la rue des Touristes : entraves et aqueduc temporaire

Pour diffusion immédiate

Ville de Saint-Gabriel, le 17 septembre 2026 – La Ville de Saint-Gabriel procédera prochainement à la réfection complète de la rue des Touristes. Ces travaux entraîneront certaines entraves à la circulation au cours de leur réalisation et un aqueduc temporaire sera également mis en place.

Entraves

Les travaux sont prévus du 23 septembre au 26 octobre 2026, approximativement. Pendant ceux-ci, il y aura des entraves partielles et parfois même complètes pour de courtes périodes. Un chemin de détour sera alors indiqué par de la signalisation en place.

L'accès aux résidences de la rue du Pavillon Nord sera complètement inaccessible du 28 septembre à 6h au 2 octobre 2026. Un passage piéton temporaire sera aménagé le long du terrain vide, à côté du Bal Maski. Il sera interdit d'aller se stationner sur les rues du Pavillon Sud, des Touristes et Nadeau. Exceptionnellement, il sera possible de se stationner aux endroits suivants :

- Du lundi au jeudi midi : dans le stationnement du Bal Maski ;
- Du jeudi midi au dimanche : dans le stationnement de la Plage de Saint-Gabriel.

La collecte de matières résiduelles pour les résidents de la rue du Pavillon se fera à l'intersection du chantier, tel qu'indiqué par les flèches jaunes sur le plan ci-joint, afin que les ouvriers puissent transporter leurs bacs sur le bord de la rue Nadeau, à l'extérieur du chantier. **Les résidents devront inscrire leur adresse sur leurs bacs** afin que ceux-ci puissent être retournés au bon endroit. Compte tenu de la quantité de bacs à gérer, **les bacs devront être rendus disponibles la veille.**

Aqueduc temporaire

Afin d'assurer le maintien du service d'alimentation en eau potable pendant la durée des travaux, **un aqueduc temporaire sera mis en place pour les résidences sur les rues du Pavillon, des Touristes et Nadeau du 17 septembre au 9 octobre 2026.** La Ville vous invite à consulter le communiqué de Gesteau ci-joint pour obtenir tous les détails à ce sujet.

La Ville de Saint-Gabriel remercie les citoyens concernés pour leur collaboration et leur compréhension durant la réalisation de ces travaux. Nous vous invitons à faire preuve de prudence à proximité du chantier et à respecter la signalisation en place.

-30-

Source : La direction
Ville de Saint-Gabriel
450 835-2212
mairie@ville.stgabriel.qc.ca

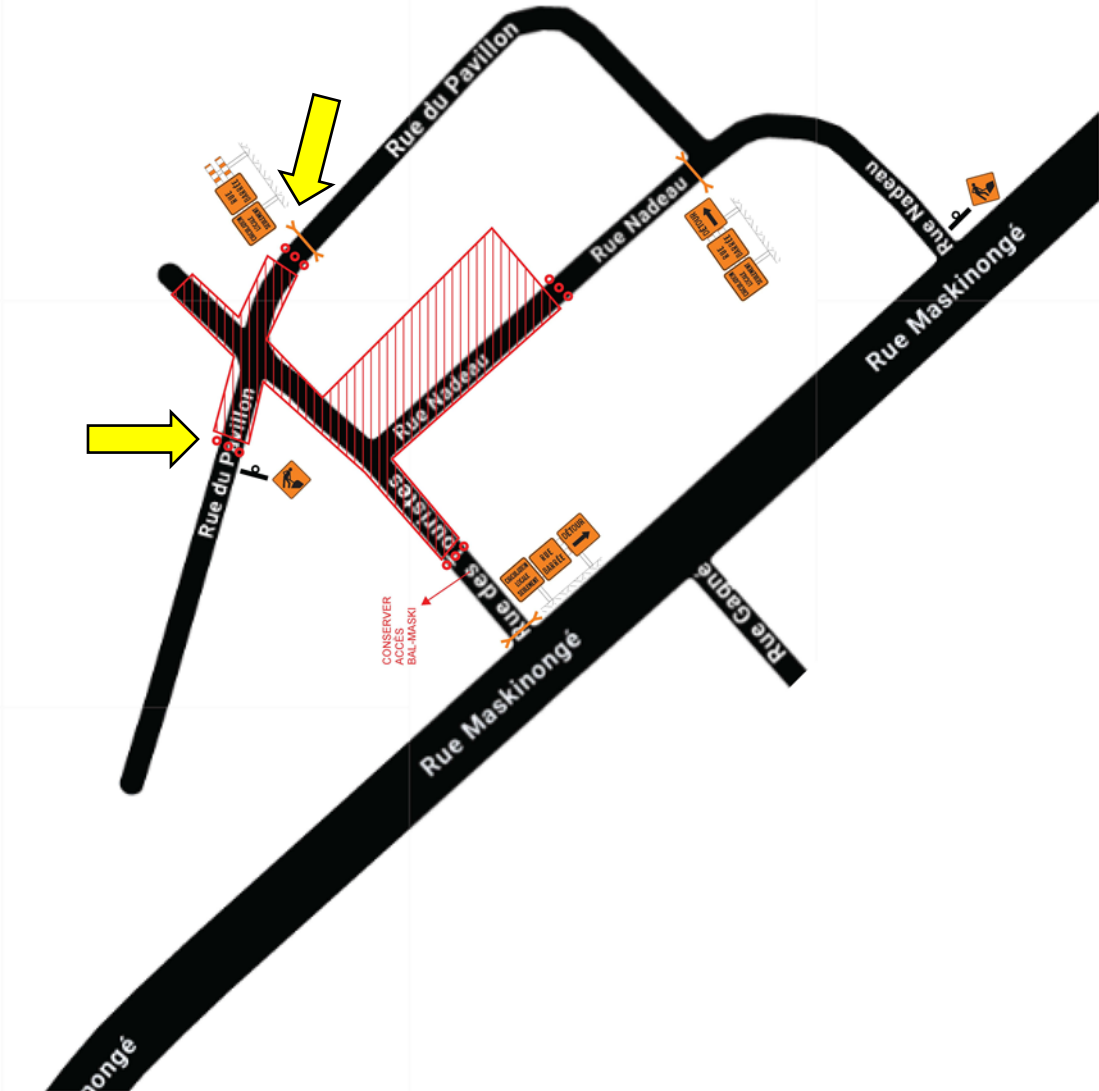
1 LES COTES SONT EN MÈTRES

1 LES COTES SONT EN MÈTRES

2 LA DIMENSION MINIMALE DES PANNEAUX EST DE 600mm X 600mm

3 LA SIGNALISATION EN SENS INVERSE DOIT ÊTRE ÉQUIVALENTE

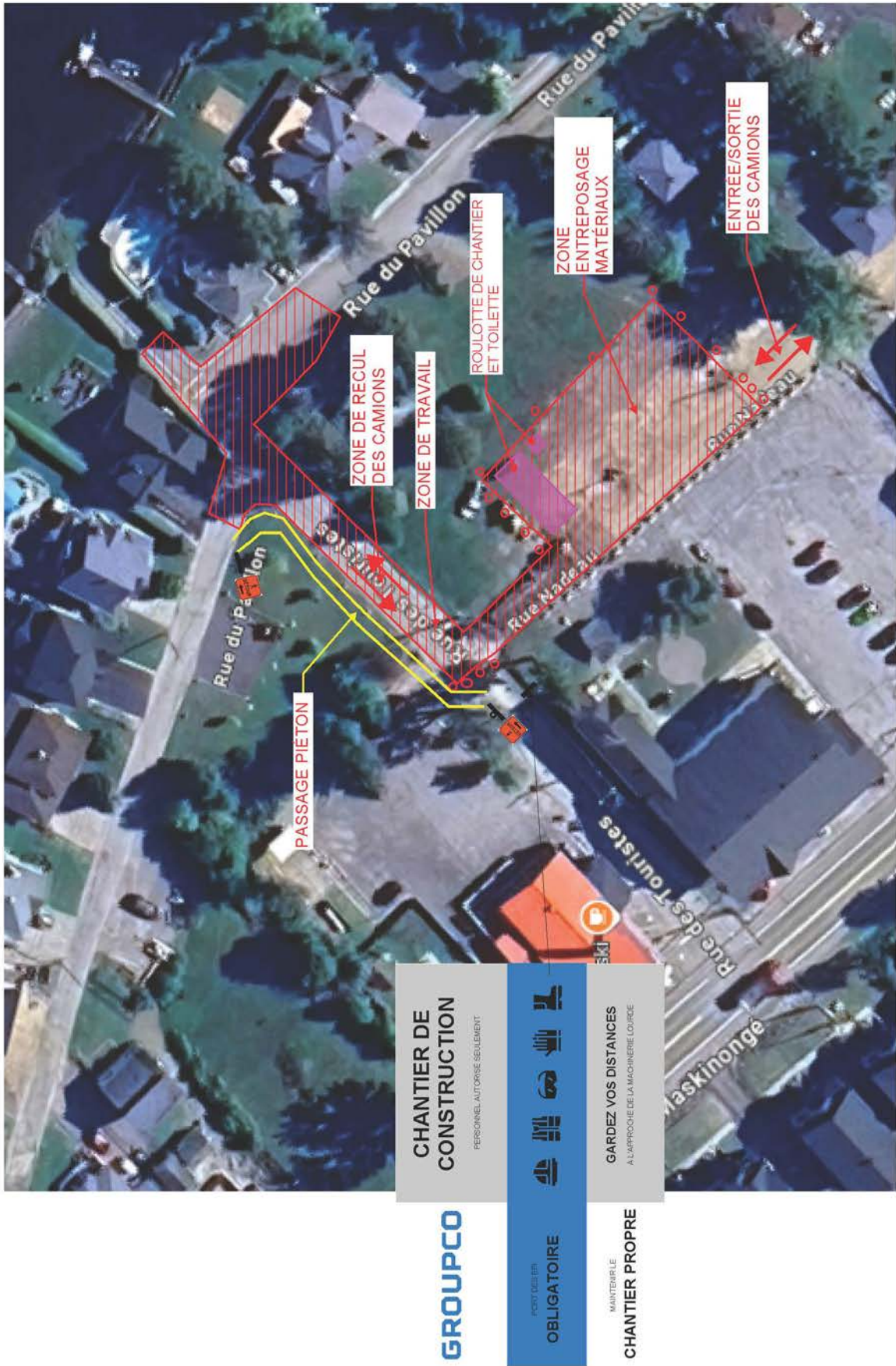
4. LA SIGNALISATION SERA AJUSTÉE SUR LE TERRAIN SI LE RESPONSABLE DE L'INSTALLATION LE JUGE NÉCESSAIRE



	Échelle	Auure
	Numéro	PS-GC-2026-14-001

PLAN DE CIRCULATION

GROUPCO



Avis distribué pour la mise en service du réseau temporaire

AVIS AUX RÉSIDENTS

 **Gesteau**

**RÉSEAU D'ALIMENTATION
TEMPORAIRE EN EAU
POTABLE**

Monsieur,
Madame,

L'alimentation en eau de votre résidence est
présentement raccordée à un réseau temporaire
d'alimentation en eau appartenant à la compagnie
Gesteau.

L'utilisation d'un réseau temporaire nécessite
certaines précautions, telles que de laisser couler
l'eau du robinet de 15 à 20 minutes pour rincer les
conduites d'alimentation lors du raccordement du
réseau temporaire et lors du raccordement à un
nouveau réseau de la ville. De plus, nous vous
recommandons de faire couler l'eau si vous vous
apercevez qu'elle devient trouble, a une couleur ou
une odeur. En cas de doute, il est préférable de faire
bouillir l'eau avant la consommation. Lors des
grandes journées de chaleur, laisser couler l'eau un
certain temps afin de s'assurer qu'elle soit froide
avant la consommation. Encore une fois, en cas de
doute, il est préférable de faire bouillir l'eau avant la
consommation.

Un représentant de l'entrepreneur dûment identifié
peut être appelé à intervenir dans votre résidence
avec l'assentiment du propriétaire afin de fermer le
robinet à l'intérieur. Nous vous demandons de ne pas
ouvrir votre robinet principal sans notre accord.

Durant cette période, nous vous recommandons de
limiter votre consommation en eau potable. De plus,
localisez les conduits flexibles passant sur votre terrain
afin d'éliminer tout bris éventuels avec votre voiture,
tondeuse, etc.

Cet avis ne modifie pas l'application des règlements
municipaux en vigueur. Pour toute assistance, veuillez
communiquer avec nous.

www.gesteau.ca

 **Gesteau**

Madame,
Monsieur,

Nous procédons actuellement à la mise en opération
du réseau d'alimentation temporaire en eau de votre
rue.

Si vous êtes absent lors de notre visite à votre
maison, vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre
afin de mettre en opération votre réseau
d'alimentation temporaire.

Mise en opération du réseau temporaire en eau :

- 1.Fermer votre valve principale d'entrée d'eau
(normalement localisée au sous-sol).
- 2.Ouvrir votre robinet de cuisine afin de s'assurer
que l'alimentation en eau soit coupée.
- 3.Se rendre à l'extérieur de la maison et ouvrir le
robinet extérieur où nous sommes raccordés.
- 4.Sur le « Y » installé à votre robinet extérieur, il y a
une petite valve à eau. La valve doit être alignée
vers le boyau que nous avons raccordé.
- 5.L'eau devrait faire du bruit à ce moment dans la
conduite et votre robinet de cuisine devrait alors
couler.
- 6.Faire couler l'eau pendant 10-15 minutes pour
assurer une venue d'eau fraîche.
- 7.Si les étapes ne fonctionnent pas, svp prendre
contact avec le numéro d'urgence.

Il est possible qu'une baisse de pression soit observée
lorsque votre propriété est raccordée au réseau
d'alimentation temporaire.

Urgence Estrie
+1 (819) 821-3033

Urgence Lanaudière
+1 (450) 755-8650

www.gesteau.ca